

**Assemblée générale**

Documents officiels

Cinquante-sixième session

Supplément N° 1 (A/56/1)

19 septembre 2001

---

**Rapport du Secrétaire général sur l'activité  
de l'Organisation****Rectificatif****Paragraphe 54**

*Remplacer* le texte du paragraphe 54 par le texte suivant :

54. Au Sahara occidental, l'action menée pour régler les multiples problèmes s'opposant à la mise en oeuvre du Plan de règlement est demeurée axée sur la recherche d'une solution acceptable pour les parties. Après avoir rencontré des membres du Gouvernement marocain pour déterminer si le Maroc, Puissance administrante, était disposé à offrir ou accepter une substantielle délégation de pouvoir qui soit conforme aux normes internationales, mon Envoyé personnel a présenté au Front POLISARIO et au Gouvernement algérien un projet d'accord-cadre sur le statut du Sahara occidental. Compte tenu de l'adoption de la résolution 1359 (2001) par le Conseil de sécurité, les parties sont maintenant censées s'entretenir directement ou indirectement sous les auspices de mon Envoyé personnel pour examiner le projet d'accord-cadre et négocier toute modification qu'elles souhaiteraient y apporter, et pour examiner toute autre proposition qui pourrait être présentée par les parties en vue de parvenir à un accord mutuellement acceptable. Les propositions officielles présentées par le Front POLISARIO pour surmonter les obstacles à l'application du Plan de règlement seront également examinées.

